



# Flash Technique

Mars 2021



## Contractualisation MAEC 2021 sur les bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume

La campagne de contractualisation des MAEC 2021 est reconduite en 2021 sur le territoire selon les modalités suivantes :

### MAEC Systèmes :

L'engagement en **MAEC SPE Evolution** (SPE1, SPE2, SPE3) est ouvert en contrat 5 ans à tous les **primo-demandeurs**, ainsi que pour ceux engagés en 2015 ou en 2016, et qui souhaiteraient monter d'un niveau (ex SPE2 en 2015 et passage en SPE1 en 2021).

Les **MAEC SPE Maintien** sont ouvertes en contrat d'1 an à tous ceux qui étaient engagés en 2015 (y compris si année de césure en 2020) ou 2016, pour les 3 niveaux, soit SPM1, SPM2 et SPM3.

Attention, le principe de non régression environnementale est exigé. Par exemple, une exploitation qui s'est engagée en SPE2 en 2015, peut prendre un engagement en SPM2 ou en SPM1 mais pas en SPM3. Les primoaccédants pourront souscrire uniquement la SPM1.

### Engagement en mesures CAB/MAB – PRM – API :

Les **contrats CAB** (Conversion à l'agriculture biologique) sont ouverts à tous sur 5 années. Les contrats MAB sont également ouverts à tous, y compris pour les primo-demandeurs mais sur 1 an.

Les **mesures API et PRM** sont également ouvertes à tous sur des contrats d'1 an.

### Engagements unitaires :

Les **engagements en MAEC gestion herbe (HE07, HE05, HE04, HE02, HE01) et bocage (HA01, HA03, AR01)** pourront être prolongées d'un an. Les MAEC pourront être également accessibles aux primo-demandeurs. Pour rappel, les mesures disponibles sur le territoire :

#### Mesures ouvertes sur tout le territoire :

- **Mise en herbe** (montant de l'aide de 235.44 €) : limiter l'érosion des sols et le lessivage des intrants par l'implantation de couverts herbacés pérennes ;
- **Gestion extensive des prairies humides** (montant d'aide de 56,58 € à 223 € /ha /an) : préserver les prairies permanentes à caractère humide par la mise en oeuvre d'une exploitation agricole extensive ; Sur le territoire Natura 2000 et sur le territoire Biodiversité du Val d'Ille Aubigné, variante possible avec absence de fertilisation (montant de l'aide 159.90 à 326.32 € /ha /an)
- **Entretien des haies bocagères** (montant de l'aide de 0.18 € à 3.96 € /ml /an) : préserver et entretenir les haies bocagères existantes et leur continuité.

#### Mesures ouvertes sur le nouveau périmètre du site Natural 2000 de l'étang du Boulet et sur le territoire biodiversité du Val d'Ille Aubigné:

- **Entretien des vergers** (montant de l'aide de 450/ha) : entretien des vergers hautes-tiges ou pré-vergers qui constituent des habitats favorables à la conservation de certaines espèces.

#### Mesures ouvertes sur le nouveau périmètre du site Natural 2000 de l'étang du Boulet :

- **Maintien de la richesse floristique** (montant de l'aide de 66.01 € /ha /an) : maintien des prairies permanentes riches en espèces floristiques ;
- **Restauration et/ou entretien de mares et de plans d'eau** (montant de l'aide de 58.63 € /ha /an) : réaliser un entretien des mares et des plans d'eau présents sur les terres agricoles.

Attention pour certains engagements unitaires, **s'il s'agit d'une première demande, des attestations d'éligibilité des parcelles aux mesures ou l'établissement d'un plan de gestion pour les haies doivent être délivrés avant engagement**. S'il s'agit d'un renouvellement, les attestations doivent être mises à jour. Pour cela, veuillez-vous adresser à l'animatrice agricole du SMBIIF, Laëtitia CITEAU dont les coordonnées sont indiquées en page 4.

## Désherbage mécanique du maïs : Bilan de la campagne 2020 et appel à candidature pour la campagne 2021

Dans le cadre de son contrat territorial, le syndicat de bassin versant propose chaque année un accompagnement pour tester les outils de désherbage mécanique sans prendre de risque pour les rendements en laissant la possibilité de décrocher en chimique. Le désherbage mécanique permet de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et ainsi de répondre aux enjeux environnementaux et d'améliorer la qualité de l'eau ! Il permet en outre de décompacter le sol et favoriser l'infiltration de l'eau.

### Bilan de la campagne 2020

Malgré la période de confinement de l'année dernière, grâce notamment au travail de communication sur le terrain de nos partenaires (AGROBIO35, Ter Qualitechs, Le Gouessant, CUMA, ETA), de nombreux agriculteurs ont pu être accompagnés pour tester des outils de désherbage mécanique sur des parcelles en maïs. Au total, 41 agriculteurs ont été accompagnés par les partenaires sur 227 ha dont 145 ha pris en charge financièrement par le Syndicat pour le passage d'outils (houe rotative, herse étrille, bineuse).

Les conditions climatiques très humides d'avril et de début mai ont compliqué le passage d'outils, notamment celui de la houe rotative ou de la herse étrille pour les semis de fin avril. Ensuite, la baisse des températures a retardé le développement du maïs alors que celui des adventices s'est poursuivi. La remontée des températures mi-mai a permis de terminer les semis, puis de réaliser le passage de houe dans de très bonnes conditions. Les conditions ont été à nouveau compliquées la première quinzaine de juin pour les maïs semés en avril. Les premiers passages en binage ont été perturbés par des épisodes de pluie importantes. La deuxième quinzaine de juin a été à nouveau plus favorable pour les semis de mai qui a permis de finir les binages dans de bonnes conditions. (*Source : Agrobio35 - Bilan de la campagne de désherbage mécanique sur les bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume*)

Malgré ces conditions climatiques complexes, 14 % des agriculteurs accompagnés ont mené leurs parcelles en tout mécanique, 60 % avec deux passages d'outils (2 passages de houe / herse étrille, ou 1 passage de houe rotative / herse étrille et 1 binage) et 33 % avec un seul passage en mécanique.

## Appel à candidature 2021

Comme l'année dernière, tous les agriculteurs souhaitant bénéficier de cet accompagnement au désherbage mécanique doivent s'inscrire impérativement avant le semis auprès de l'un des partenaires dont les coordonnées sont détaillées ci-après



### Accompagnement proposé :

- Un accompagnement technique par un conseiller dès la préparation du sol,
- L'organisation et la prise en charge des passages d'outils mécanique sur 5 ha,
- De pouvoir revenir au traitement chimique en cas de risque pour le rendement en fonction des conditions météorologiques et des parcelles. Le passage de houe ou de herse étrille sera toutefois systématiquement conseillé si les conditions le permettent.

### Prise en charge financière :

- Accompagnement technique par un conseiller spécialisé financé à 50 % minimum par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Passage de matériel financé à 100 % par Agence de l'eau, la Région Bretagne et le SMBIF

### Choix possible de l'organisme de conseil :

Plusieurs organismes de conseil proposent de faire l'accompagnement technique :

- **Agrobio 35** : (contact : David Roy au / [d.roy@agrobio-bretagne.fr](mailto:d.roy@agrobio-bretagne.fr) )
- **Ter-Qualitechs** (Contact : Etienne Veau au 02.99.23.15.25 / [etienne.veau@ter-qualitechs.fr](mailto:etienne.veau@ter-qualitechs.fr) )
- **Le Gouessant** (Contact : Robert Millon au 06.37.76.97.16 / [robert.millon@legouessant.fr](mailto:robert.millon@legouessant.fr) )

**Pour bénéficier de cet accompagnement, l'inscription avant le semis est impérative !**

## Désherbage mécanique sur maïs – E-learning proposé par Agrobio35

Cette formation s'adresse aux novices, ou aux agriculteurs déjà familiers des techniques du désherbage mécanique du maïs. Elle a pour objectif d'accompagner un maximum d'agriculteurs à maîtriser et à devenir expert du désherbage mécanique du maïs. Pour cela, AGROBIO 35 a réuni des agriculteurs traditionnels et bio, ainsi que des techniciens et des chauffeurs, pour concevoir une formation en ligne sur le sujet. Elle permettra à chacun-e, en fonction de ses objectifs, de maîtriser le désherbage tout mécanique ou le désherbage alterné, c'est à dire permettant un rattrapage en chimique en cas de risque pour les rendements.

Cette formation est très complète, facile d'accès (smartphone, tablette, PC) et apporte une réflexion positive sur la pratique. Elle traite des techniques culturales dès la préparation de sol, à la nécessité de reconsidérer ses rotations, jusqu'aux réglages des outils et aux choix en matière d'investissement dans le matériel.

Elle vous permettra d'être opérationnel et autonome dès les prochains semis **en seulement 4 heures de consultation des vidéos et des cours concis en ligne (en continu ou en discontinu), complétées par un temps en présentiel avec des experts** pour approfondir le sujet. Le contenu est basé sur des situations concrètes de terrain, avec des supports visuels, permettant d'aboutir à un niveau "expert". Vous pouvez retrouver l'ensemble du programme détaillé, ainsi qu'une présentation rapide de la formation sur le lien suivant :

<https://www.agrobio-bretagne.org/actualites-agrobio-35/formez-vous-et-devenez-autonome-en-desherbage-mecanique-du-mais/>

## Retour sur les groupes 30 000 et appels à candidature

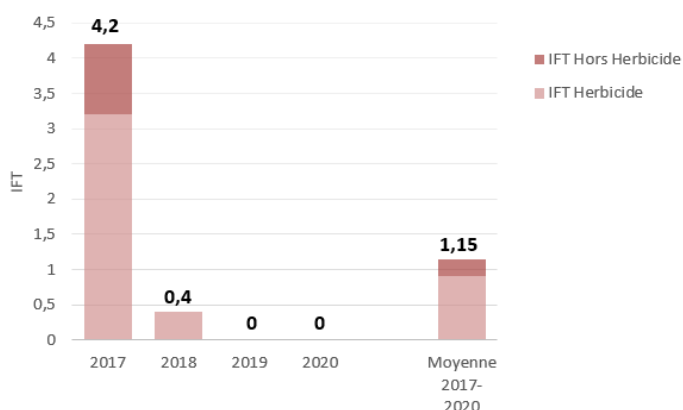
Sur les territoires des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume, 39 agriculteurs sont engagés actuellement dans des groupes 30 000 animés par différentes structures dont certaines sont partenaires du contrat territorial : AGROBIO 35, ADAGE 35, CETA 35, Eureden, Cooperl. Voici quelques exemples de retours d'expérience provenant de ces groupes :

## Clap de fin pour le groupe 30 000 Linon – retour d'expérience sur 3 années de groupe

Le groupe 30 000 Linon, lancé en 2017 et composé de 12 fermes (9 sur le BV du Linon, 2 sur le BV de la Flume, 1 sur le BV Vilaine Amont), achève son programme de travail en ce début 2021. Ce groupe, constitué dans le cadre du plan Ecophyto 2, a travaillé durant 3 ans à l'atteinte d'objectifs globaux tels que la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et la limitation des transferts. Pour atteindre ces objectifs, les agriculteurs ont bénéficié de formations et échanges (bouts de champs, visites etc.), de diagnostics de sol selon la méthode Hérody, de la mise en place d'essais, et tout au long de la programmation, d'une mutualisation des résultats et analyse avec le groupe.

**Michel THOUANEL, membre de ce groupe, témoigne sur ces trois années d'échanges et d'apprentissages collectifs.** Sa ferme, localisée à Vezin-le-Coquet, Ille-et-Vilaine (35), comporte une SAU de 52 ha sur Limons briovériens. La ferme est spécialisée en production laitière et en agriculture biologique depuis 2017.

Michel a rejoint le groupe dès son commencement, avec l'objectif de concilier vie et fertilité des sols et agriculture biologique. Il n'y a pas un unique objectif sur la ferme, pour Michel il faut considérer l'exploitation comme un tout, un ensemble d'éléments qui fonctionnent ensemble. Par exemple, un objectif pour Michel, c'est d'avoir un sol « performant », qui fonctionne bien, qui est productif sur la durée, mais aussi d'avoir des vaches en bonne santé... Lorsque tous les éléments qui composent la ferme fonctionnent bien techniquement, cela permet de dégager du temps, d'améliorer les performances économiques de la ferme. Il faut avoir une vision globale du système.



**Depuis 1995, Michel pratique les Techniques Culturelles Simplifiées (sans labour).** En lien avec le réseau BASE, il a peu intégré la notion de vie et de fertilité du sol dans sa réflexion. Avant la conversion en AB, la ferme mettait donc en place des couverts végétaux denses et complexes dans le cadre de l'agriculture de conservation. Avec le passage en AB en 2017, la ferme est passée sur des rotations plus longues et basées sur l'herbe, premier levier de gestion des adventices. La ferme mobilise désormais le désherbage mécanique sur maïs en complément.

**Témoignage : En quoi le groupe et l'accompagnement 30 000 t'ont-ils permis de progresser ?** « En groupe, on progresse toujours davantage. Les formations, les échanges... sont des temps où on bénéficie du retour d'expérience de chacun, c'est vraiment utile et intéressant. Au sein du groupe 30 000 nous avons eu

l'occasion de visiter notamment les essais de la Reine Mathilde, avec des thématiques très diversifiées telles que les couverts végétaux, l'association maïs lab-lab, la gestion des prairies... Au niveau formation, c'est la venue d'intervenants compétents tels que Yves Hardy et Matthieu Archambeaud qui permet de progresser, notamment sur les questions de vie du sol, de fertilité. Les bouts de champ sont un super outil pour échanger entre agriculteurs. La difficulté, c'est les distances entre les fermes qui souvent limitent les possibilités de se déplacer... Pour poursuivre la démarche des TCS au sein d'un collectif, je me suis intégré au groupe AEP TCS Bio à Agrobio 35. »

Article rédigé par Jeanne ANGOT – AGROBIO35

## Témoignages de paysans en groupes 30 000 accompagnés par ADAGE35

Adage publie chaque vendredi jusqu'au 16 avril sur sa chaîne You Tube le témoignage d'un paysan engagé dans un groupe 30 000 vers une démarche de réduction des produits phytosanitaires. Le principal levier activé est la reconception du système de production et la mise en place de système herbagers en élevage bovin.

Retrouver les vidéos sur la chaîne You Tube de l'ADAGE : [https://www.youtube.com/channel/UC1l\\_NW51iiYKijc7N-Z2OqA](https://www.youtube.com/channel/UC1l_NW51iiYKijc7N-Z2OqA)

Quelques exemples de témoignage :

- #1 passer à l'herbe avec un grand troupeau
- #2 Chacun à son rythme dans le changement de système
- #3 Génisses sans concentrés avec des vaches nourrices
- #4 Le bien-être au travail via le passage à l'herbe
- #5 Un élu local peut faciliter la durabilité d'une ferme

**Si vous souhaitez participer à un groupe 30000 ou une ferme DEPHY, des appels à candidature sont actuellement en cours** avec une date limite fixée au 31 avril 2021 pour les fermes DEPHY et au 1<sup>er</sup> juin 2021 pour les groupes 30 000. N'hésitez pas à contacter le Syndicat pour plus d'informations et qui vous mettra en relation avec une des structures animatrices de ces groupes.

## Le Programme Breizh Bocage et appel à projet Agroforesterie

► Le Smbiif continue de porter le **programme de restauration de haies bocagères** sur 18 communes : Le Rheu, Vezin-le-Coquet, Pacé, Gévezé, la Chapelle-des-Fougeretz, Langan, la Chapelle-Chaussée, Saint Grégoire, Betton, Chevaigné, Saint Sulpice la Forêt, Liffré, Ercé-près-Liffré, Gosné, Chasné-sur-Illet, Saint Aubin-du-Cormier, Liffré et Dingé. Sur les autres communes du bassin versant, le programme est porté par la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné sur son territoire et par le Syndicat mixte du bassin versant du Meu pour les communes de Romillé et l'Hermitage.

La priorité est donnée à la création de haies anti-érosives, avec un objectif de 70 % des haies sur talus, positionnées de manière pertinente par rapport à la pente pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols. Les travaux financés sont les suivants :

- La création et l'ensemencement de talus
- La fourniture de plants tous les 1 m (essences choisies par l'exploitant) et la plantation
- La fourniture et la pose du paillage
- La fourniture et la pose de protections anti-gibiers (une protection tous les 4 m)
- L'entretien des haies créées la 2<sup>ème</sup> année après plantation

Les projets de plantations doivent être définis **d'ici fin juin 2021**. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'animatrice du Syndicat mixte des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume, Laëtitia CITEAU (Tél. 06 79 24 24 03 – Email : [l.citeau\\_smbiif@orange.fr](mailto:l.citeau_smbiif@orange.fr)).

► Par ailleurs, le Département d'Ille-et-Vilaine a lancé le 1<sup>er</sup> mars un nouvel appel à projets pour **développer l'agroforesterie en grandes cultures, élevage et maraîchage**. Si vous êtes intéressés, la date limite de réponse est fixée au **1er juin 2021**. Il est nécessaire de faire appel à un.e technicien.ne habilité.e pour concevoir le projet. La liste de ces technicien.ne.s est disponible auprès du syndicat.

Toutes les informations sont accessibles sur le site du CD35 : <https://www.ille-et-vilaine.fr/actualite/projet-pour-developper-l-agroforesterie-en-ille-et-vilaine-faites-savoir-0>

## Travaux sur cours d'eau

### Bilan des travaux réalisés en 2020 par le SMBIIF

Les travaux de restauration des milieux aquatiques qui ont été mis en œuvre en 2020 se veulent plus ambitieux par rapport aux précédents programmes afin d'atteindre le bon état demandé par la Directive cadre européenne sur l'eau et de rendre les cours d'eau plus résilients vis-à-vis des changements climatiques (limiter les assècs en période estivale, favoriser le débordements des cours d'eau sur des zones ne présentant pas d'usages agricoles ou urbains lors d'événements pluvieux importants, améliorer la capacité d'autoépuration des cours d'eau). Ils ont consisté donc à :

- **Remettre les cours d'eau dans leur fond de vallée lorsqu'ils avaient été déplacés ou les reméandrer lorsqu'ils avaient été rectifiés** pour faciliter le débordement temporaire du cours d'eau permettant ainsi de ralentir les écoulements, de favoriser la recharge des nappes phréatiques en période hivernale et l'alimentation des cours d'eau par celles-ci en période estivale. En 2020, ce sont 3.3 km de cours d'eau qui ont été recréés ou reméandrés sur Pacé, Saint Médard-sur-Ille, Saint Germain-sur-Ille, Liffré (Forêt de Rennes), Montreuil-sur-Ille ;
- **Retaluter les berges en pente douces et diversifier les écoulements et les habitats**, recréer un lit d'étiage (en période sèche) moins large pour désenvaser le lit du cours d'eau, restaurer des zones de frayère et de croissance pour la truite qui est l'espèce de référence de nombreux cours d'eau du territoire. Au total 550 ml de cours d'eau ont fait l'objet de ce type de travaux, situés sur la Flume à Gévezé ;
- **Restaurer la continuité écologique au niveau d'ouvrages faisant obstacles à la libre circulation des poissons et des sédiments**. Au total, 18 ouvrages ont été aménagés, supprimés ou remplacés en 2020.
- **Création d'une frayère à brochets en bordure de l'Ille à Betton**.



Retalutage des berges à Gévezé



Remise dans le fond de vallée d'un cours d'eau à Montreuil-sur-Ille



Création d'une frayère à brochets à Betton

### Procédures et prescriptions pour l'installation d'ouvrages de franchissement des cours d'eau



Les travaux de création ou de remplacement d'ouvrages de franchissement des cours d'eau (pont cadre, buses) doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration auprès du service Police de l'eau de la DDTM. Avant de réaliser les travaux, le demandeur doit attendre la réponse du service instructeur qui intervient dans un délai maximal de 2 mois après le dépôt du dossier. Si l'ouvrage a une longueur de plus de 10 m celui-ci fait l'objet d'un dossier d'autorisation avec enquête publique. La mise en place de ces ouvrages doit répondre à certaines prescriptions techniques :

- Le diamètre de l'ouvrage doit être adapté à la largeur du cours d'eau (égal ou légèrement supérieur à la largeur du lit) ;
- L'ouvrage doit être enterré de niveau, de 30 cm dans le fond du lit du cours d'eau de manière à reconstituer un matelas alluvial (graviers et sédiments) dans l'ouvrage ;
- Des blocs de pierre doivent être installés en berges et en tête de pont afin d'éviter les affouillements et stabiliser les berges ;

Le Syndicat peut apporter un appui technique pour la rédaction du dossier de déclaration et lors des travaux de mise en œuvre de l'ouvrage de franchissement. Des aides financières peuvent être apportés par le SMBIIF **uniquement dans le cas de travaux de restauration de cours d'eau associés** (remise dans le fond de vallée, retalutage des berges, reméandrage, restauration de la continuité).

### Arrivée d'un nouveau chargé de mission milieux aquatiques

Florent TORTRAT est arrivé au Syndicat depuis le 11 mars pour renforcer l'équipe du Syndicat. Il sera chargé de mener des études spécifiques, en particulier en lien avec des problématiques hydrauliques en appui des travaux de restauration des cours d'eau. Il réalisera également les dossiers réglementaires, apportera une expertise hydraulique sur les dossiers de ZAC... Ces coordonnées mail : [f.tortrat\\_smbiif@orange.fr](mailto:f.tortrat_smbiif@orange.fr)

### Contacts

**Syndicat mixte des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume (SMBIIF) :**  
Laëtitia Citeau / Coordinatrice agricole – Milieux aquatiques  
Tél. 06.79.24.24.03 / Courriel : [l.citeau\\_smbiif@orange.fr](mailto:l.citeau_smbiif@orange.fr) / Site Internet : [www.bvii.fr](http://www.bvii.fr)